



À remettre au responsable de l'équipe

ADHÉRENT :

Numéro d'adhérent Sycomore :

Nom* :

Prénom* :

Nom de naissance* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Pays* :

Date de naissance* : / /

Commune de naissance* :

Pays de naissance* :

Code postal de naissance* :

Email **personnel** et **nominatif** (il ne doit pas s'agir de l'adresse d'un parent)*

Il est recommandé d'avoir une adresse gmail ou compatible google

(convocation AG, inscription en formation, dossier d'année, notifications Sycomore, comptabilité, accès Azimuth et Banque AGSE) :

Autre Email dédié structure/AGSE (utilisé dans les échanges avec l'extérieur...) :

Portable* :

Personne à contacter en cas d'urgence* :

Nom* :

Prénom* :

Numéro de téléphone* :

Fonction principale :

Structure (unité) principale :

Fonction secondaire :

Structure (unité) secondaire :

Autre fonction :

Autre structure (unité) :

CHOIX DE LA COTISATION :

Donnant droit à un reçu fiscal :

Grand Bienfaiteur, dès 300 €, dont 30 € reversés à votre structure.

Bienfaiteur, dès 200 €, dont 10 € reversés à votre structure.

Soutien, dès 128 €.

Ces 3 cotisations permettent une réduction d'impôt de 66% et sont utilisables plusieurs fois au sein d'un même foyer. Ainsi 300 € équivaut à **un coût réel de 102 €**, 200 € à **un coût réel de 68 €** et 128 € à **un coût réel de 43.5 €**. Le reçu fiscal vous sera adressé par courriel.

Adhésion simple :

Adhésion « normale » d'encadrement / adulte : 66 €
→ Chef, commissaire, assistant, adjoint et ETN et FORAM

Adhésion « réduite » / adulte : 42 €
→ Jeunes encadrants : Chef, commissaire, assistant, adjoint, ETN et FORAM de moins de 25 ans au 1er janvier après la rentrée

Adhésion « service administratif » / adulte : 21 €
→ Service administratif : Econome, délégué départemental, secrétaire, trésorier, parent relais.
→ Aînés non encadrants dont parrain, marraine, relecteur pédagogique

À noter : Le tarif dégressif proposé aux familles ne concerne pas les adhérents encadrants, seulement les louvettes/louveteaux, éclaireurs/éclaireuses, équipières et équipiers pilotes.

Don complémentaire à l'association : €

Mode de règlement de l'adhésion :

Paiement en ligne sécurisé, un lien de paiement vous sera envoyé au courriel renseigné ci-dessus (**option recommandée**).

Paiement « autres » (chèque, espèces, chèques vacances, virement).

Le paiement total ou partiel d'une adhésion de soutien donnant droit à un reçu fiscal en espèces ou chèques vacances ne sera pas accepté.

Du fait de mon inscription, je m'engage :

à vivre et faire vivre le projet éducatif des Guides et Scouts d'Europe,
à valider le module de formation de base à la protection de nos mineurs dans le délai de 2 mois à compter de ce jour, et à respecter les mesures prises par l'association des Guides et Scouts d'Europe pour garantir une « maison sûre », si je ne l'ai pas déjà fait,

à ne pas communiquer à des tiers extérieurs à l'association les coordonnées et informations sur les membres de l'association auxquels j'aurai accès dans le cadre de mes fonctions sans l'accord préalable des intéressés ou de l'association,

à respecter les règles posées par l'association relatives à l'utilisation des données et moyens informatiques mis à disposition par l'association.

Protection des mineurs

Dans le cadre d'activités organisées par l'association, si vous êtes témoin d'un acte de maltraitance physique ou morale, vous pouvez appeler au 01 64 45 53 87 ou écrire à commission-saint-nicolas@scouts-europe.org

Toute victime ou témoin de violence sur un mineur doit immédiatement prévenir les autorités (et son chef scout le cas échéant) par l'un des moyens suivants :



Le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger
119 ou allo119.gouv.fr

e-Enfance
3018 ou e-enfance.org

Merci de lire attentivement et cocher ou non les cases correspondantes pour autoriser l'association à réaliser les actions suivantes :

oui non

J'autorise la fixation de mon image ou de celle de mon enfant sur toutes photographies et vidéos à l'occasion des activités et son utilisation par l'association pour une durée minimale de 2 ans ferme pour sa propre communication notamment ses revues, brochures, réseaux sociaux et sites internet.

J'autorise la communication de mes coordonnées aux partenaires officiels de l'AGSE (Exemples : Carrick et Ordre de Malte)

Je souhaite adhérer au RASSO, l'association des aînés et anciens Guides et Scouts d'Europe me permettant de recevoir sa newsletter, bénéficier gratuitement de ses contenus et services, ainsi qu'accéder à la plateforme « Recrute un chef ! »

Je souhaite recevoir à titre personnel les revues auxquelles je suis éligible par ma fonction.

Fait à :

le : / /

Signature :

LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ASSOCIATION DES GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE

Il présente les objectifs, les principes, les méthodes des Guides et Scouts d'Europe que s'efforcent de mettre en œuvre 7 000 chefs et cheftaines entièrement bénévoles du mouvement. Il vous a été remis par votre responsable. vous pouvez aussi le consulter sur le site internet www.scouts-europe.org.

RAPPEL DES RÈGLES D'INSCRIPTION

Les statuts de l'AGSE stipulent que, pour être adhérent et participer à une activité scout ainsi qu'à la vie associative (Assemblée générale, etc), il faut être à jour de sa cotisation.

Un chef doit avoir 18 ans au 31 décembre de l'année scout en cours.

ASSURANCE POUR LES VÉHICULES PRÊTÉS LORS D'ACTIVITÉS DE SCOUTISME

Attention : il faut vérifier que l'assurance souscrite couvre bien les activités de scoutisme. À défaut, il faut impérativement demander une extension de garantie car sinon l'assurance risque de ne pas prendre en charge les conséquences d'un accident.

N.B. : l'assurance responsabilité civile de l'association ne couvre pas l'utilisation des véhicules.

COMMENT VIT L'ASSOCIATION

Notre association de 38 000 adhérents, née en 1956 et agréée par l'Etat depuis 1970 a pour ressources principales :

Au niveau national :

1. Les **adhésions** versées par ses membres (84%), y compris les adhésions donnant droit à un reçu fiscal.
2. La campagne des **calendriers** (13%), une partie étant reversée aux groupes locaux.
3. Les **dons** directs (3%).

L'association accepte bien volontiers des aides sous la forme de dons. Les donateurs reçoivent un reçu fiscal pour dons aux œuvres et bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu.

Au niveau local :

4. Les **frais de groupe** demandés aux familles.
5. La campagne des **calendriers**.
6. Les versements du national sur les cotisations **Grand Bienfaiteur** (30€) et **Bienfaiteur** (10€).
7. Les **dons** directs.

« BOÎTE À OUTILS »

Pour prendre en main les tâches administratives de ta mission, tu peux t'appuyer sur :

- l'espace adhérent et le schéma des ressources : [Espace adhérent](#)
- des outils pour mener à bien ta mission : Sycomore et sa base documentaire.
- des FAQs et des formations sur-mesure tout au long de l'année (modules e-learning, webinaires, etc.), consulte le site support.scouts-europe.org